

Pour diffusion immédiate

## Monique Gagné nommée mairesse suppléante de Brossard

**Brossard, le 26 août 2020** – Lors de l'assemblée publique du 25 août, le conseil municipal de Brossard a désigné Madame Monique Gagné, conseillère municipale (secteur A), pour agir à titre de mairesse suppléante. Cette nomination entre en vigueur le 26 août 2020, et ce, pour une durée indéterminée.

Madame Gagné possède et exerce les pouvoirs de la maire lorsque celle-ci est absente du territoire ou est dans l'impossibilité de remplir les devoirs liés à sa charge. À ce titre, Madame Gagné pourrait être appelée à soumettre à ses collègues toutes informations et suggestions relatives au bien-être et au progrès de la communauté brossardoise pour adoption par le conseil des règlements, résolutions, obligations ou contrats octroyés par la Ville. De plus, elle pourrait s'assurer que les dispositions contenues aux règlements soient fidèlement et impartialément mises à exécution.

Enfin, mentionnons que Madame Gagné pourrait également être appelée à maintenir l'ordre et le décorum en présidant une séance du conseil de Ville ou à adresser la parole à divers intervenants en lien avec la Ville.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, une municipalité est tenue d'avoir en tout temps un maire suppléant.

**Bas de vignette** : Lors de l'assemblée publique du 25 août, le conseil municipal de Brossard a désigné Madame Monique Gagné, conseillère municipale (secteur A), pour agir à titre de mairesse suppléante à compter du 26 août, et ce, pour une durée indéterminée.

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311